

Les bourses scolaires

Bénéficiez de la bourse scolaire, une aide de la Ville aux familles pour la rentrée de leur(s) enfant(s).



Les conditions

- Votre/vos enfant(s) est/sont scolarisé(s) du CP aux études supérieures jusqu'à 25 ans
- Votre quotient familial appartient aux tranches A ou B (calcul auprès du Guichet unique)
- La bourse communale est de 120 € par enfant (augmentation de 10 € en 2023 pour pallier à l'inflation).

Comment en bénéficier ?

Le dossier est à retirer au Centre Communal d'Action Sociale (L'Agora - 36 mail Mendès France) ou au Guichet unique (Hôtel de Ville - 1 place du Cœur Battant) en début d'année scolaire.

Contact

CCAS

36 mail Mendès France

Tél. : 01 34 24 53 88

Document(s)

[Demande de bourses scolaires](#)

Liens utiles

[Quotient familial 2024](#)